

## Tourisme ornithologique : Étude exploratoire complémentaire

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 <sup>er</sup> vice-président
Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

### Absents excusés :

M. Pascal BARRET  
Mme Nathalie COURTRAI  
M. André CROCQ  
M. Gilles DUFEIGNEUX  
M. Luc LE TRIONNAIRE

### Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT  
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIC  
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO  
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

### Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)  
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)  
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)  
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

## Tourisme ornithologique : Étude exploratoire complémentaire

Les Parcs naturels régionaux mettent en place des actions visant à favoriser le développement d'une offre de tourisme ornithologique, filière à fort potentiel économique pour les territoires dont les pays du nord, parmi lesquels la Belgique, les Pays Bas et la Grande Bretagne, constituent le principal marché.

Cependant, l'offre de sites ornithologiques n'est que très peu structurée en France. Des sites et expériences existent mais leur promotion n'est pas toujours tournée vers le tourisme qui nécessite de développer des liens avec des offres d'hébergement ou d'activités de loisirs afin de constituer des produits commercialisables. Pour s'imposer sur un marché concurrentiel, les PNR de France doivent donc présenter une offre coordonnée, structurée et adaptée aux attentes des clientèles en quête de nouvelles destinations.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un projet de coopération LEADER, 8 Parcs naturels régionaux ont décidé de mener des actions visant à faire des PNR de France une destination d'excellence pour le tourisme ornithologique en proposant une offre touristique structurée, lisible, diversifiée et complémentaire à destination de trois marchés cibles : Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas. Il s'agit notamment de réaliser une étude de définition d'une stratégie marketing qui en plus d'un positionnement, proposera un plan d'actions permettant aux offres « Parcs » de toucher les clientèles visées par pays. Cette décision a fait l'objet d'une délibération et a été validée par un précédent bureau du Parc le 28 juin 2019.

En complément de cette étude, les partenaires du projet ont souhaité approfondir la connaissance des clientèles des trois marchés cibles en réalisant une étude exploratoire auprès de clients et non clients sous la forme de focus groupes. L'objectif de cette étude exploratoire est de mettre en relief les facteurs explicatifs des pratiques et attentes des différents clients, et leur perception des valeurs et signes distinctifs.

Les thématiques abordées lors des focus groupes porteront sur les comportements de consommation (durée de la visite ou du séjour, mode d'hébergement, de transport, etc.) ; les motivations et freins de la destination France par rapport à des destinations concurrentes ; la perception des PNR français comme destination de séjour.

Les objectifs de ces focus groupe visent à alimenter le travail en cours sur l'analyse des attentes de clientèles des 3 marchés cibles sur les points suivants :

- Identification de la perception de la destination
- Evaluation des forces et faiblesses au regard de la demande
- Identification des éléments de communication à mettre en avant auprès de chaque marché.

Afin de coordonner la réalisation de cette étude, les partenaires du projet ont convenu de recourir à la procédure prévue aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique permettant le groupement de commandes. Dans ce cadre, les parties de la présente convention s'entendent pour fixer les modalités de fonctionnement du groupement de commandes en vue de réaliser l'opération mentionnée ci-dessus.

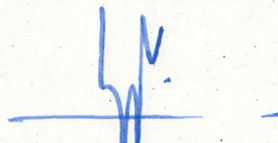
Le modèle de convention et proposition retenue en pièces jointes.

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- Valide le principe de cette étude complémentaire exploratoire. Il est rappelé que ce travail est inclus dans le financement initial.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT